

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 avril 2026

n° 053-26 C

Objet : Désignation des représentants de Grand Chambéry dans les organismes extérieurs

- date de convocation le 17 avril 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 73

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Marie Lheureux Pineau
Barberaz	Marie-Eve Berni - Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Catena D'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Mélissa Bernard - Julien Donzel
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Bernard Grollier - Thomas Jaussoin - Isabelle Junet - Laura Khirani - Magalie Martin - Cécile Meriguet - Mélanie Meunier - Vincent Patey - Gaëtan Pauchet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Sacconey-Abbo - Hocine Talbi - Emilien Vanlemmens - Cristina Virone - Florence Zagagnoni
Cognin	Damien Ancrenaz - Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	Yohann Jennepin
Doucy-en-Bauges	Laurence Ratton
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Emilie Guillaud
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Sylvain Chariot
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Karim Echtioui - Patricia Maffre-Deprost
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Julien Pernot
Vimines	Pierre Grossi

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Stéphane Bochet - Manon Boyer

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Thierry Bebert à Damien Regairaz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Pascale Gagnieux à Florian Penaroyas - de Joséphine Kudin à Alexandre Gennaro - de Philippe Marin à Christian Berthomier - de Olivier Marmet à Isabelle Geindre - de Emilie Pessel à Cécile Meriguet

- conseillers excusés : 1

Luc Meunier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 23 avril 2026

délibération **n° 053-26 C**

objet **Désignation des représentants de Grand Chambéry dans les organismes extérieurs**

Thierry Repentin, président, rappelle qu'il appartient à Grand Chambéry de désigner des représentants dans les différents organismes extérieurs où siège la Communauté d'agglomération (établissements publics, associations, commissions...) au titre de ses différentes compétences.

Les délégués de Grand Chambéry au sein des organismes extérieurs sont désignés au scrutin secret uninominal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Cependant :

- d'une part, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
- d'autre part, si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, sans vote.

Le tableau ci-joint recense les candidatures enregistrées pour la représentation de Grand Chambéry dans les organismes extérieurs. Il apparaît qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte des représentants de Grand Chambéry dans les organismes extérieurs conformément au tableau ci-joint.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **053-26 C**

Objet de l'acte :	Désignation des représentants de Grand Chambéry dans les organismes extérieurs
Classification Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 4 - Représentants des EPCI
Date de l'acte :	23 avril 2026
Annexe(s) :	tableau des représentants dans les organismes extérieurs

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260423-lmc1H35827H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35827H1

Date de transmission en Préfecture :	30 avril 2026
Date de réception en Préfecture :	30 avril 2026
Date de publication sur le site internet:	jeudi 30 avril 2026